

PROPOSITIONS DE LA CGE POUR L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE DE 2022

**Accompagner la jeunesse,
actrice des transitions**



CONFÉRENCE DES
**GRANDES
ÉCOLES**

00

INTRODUCTION

- p. 2**
 - Editorial de Laurent Champaney
- p. 3**
 - 14 propositions de la Conférence des grandes écoles

01

LES PROPOSITIONS

- p. 5**
 - AXE 1 – Préparer au mieux les jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur
- p. 6**
 - AXE 2 – Coconstruire de nouvelles formes de souverainetés en redéfinissant nos enjeux fondamentaux
- p. 9**
 - AXE 3 – Penser l'après : génération 2022, actrice des transitions
- p. 10**
 - AXE 4 – Se donner les moyens : pour davantage de modernité et d'agilité au service l'ESRI



Chères toutes, chers tous, L'élection présidentielle de 2022 intervient dans un contexte complexe et singulier. La crise sanitaire de la COVID-19 n'est pas encore tout à fait derrière nous et nous nous projetons déjà dans un « monde d'après » aux contours brumeux et à la définition floue. Cette crise, les Grandes écoles l'ont subie, à l'instar de l'ensemble de la population. Néanmoins, elles ont su la transformer en une opportunité pour enclencher des démarches de changement pérennes. Cela a permis de démontrer une nouvelle fois leur agilité, leur adaptabilité et leur engagement vis-à-vis des étudiantes et des étudiants qui se forment et se construisent en leur sein. Les Grandes écoles sont

l'endroit où l'on invente les entreprises et les organisations de demain. Cela se fait par la formation de futurs cadres et dirigeants et dirigeantes, mais aussi à travers le développement de la recherche au service de l'innovation. Les jeunes et les salariées et salariés en reconversion qui sont aujourd'hui dans les Grandes écoles contribueront à transformer les entreprises de demain. Ils les rendront davantage responsables, conscientes des enjeux socio-écologiques. Ils sont soucieux de donner du sens à leurs actions et encore plus à leur travail. Les questions de diversité, d'inclusion, de lutte contre les discriminations se retrouvent au cœur des préoccupations des étudiantes et des étudiants et cela remonte peu à peu jusqu'au sommet des organisations. C'est pourquoi les Grandes écoles développent ces aspects pour qu'ils deviennent le socle de l'expérience étudiante : dans le cursus académique, dans les activités extrascolaires, dans l'insertion professionnelle.

L'enseignement supérieur français est divers et exigeant, les jeunes le sont aussi. Ce document que j'introduis vise à adresser des propositions à ceux qui ont les clés et les moyens d'accompagner la jeunesse, actrice des transitions. Les Grandes écoles aussi ont un rôle à jouer. L'Etat, dans toutes ses composantes, doit leur donner les moyens de leurs ambitions. Je conclurai en affirmant qu'il semble désormais évident que cette campagne présidentielle doit prendre en compte la transition écologique, le numérique, les dynamiques territoriales et l'accompagnement de la jeunesse vers la réussite et l'avenir. Les Grandes écoles se tiendront à disposition pour participer à fonder un écosystème d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation à la hauteur des enjeux écologiques et sociétaux transnationaux de demain et pour une transformation responsable des entreprises.

Laurent Champaney,
Président de la CGE

Introduction

Ce document rassemble des propositions à destination des candidates et candidats à l'élection présidentielle. Elles sont le résultat d'une consultation interne des écoles membres de la CGE et du travail collectif réalisé par le conseil des territoires de la CGE. Nous souhaitons tout particulièrement mettre en avant des sujets prioritaires qui auraient vocation à être au cœur des préoccupations du futur président ou de la future présidente de la République :

- Adapter la logique de formation professionnelle dans l'enseignement supérieur, notamment via l'apprentissage, pour renforcer son rôle d'ascenseur social ;
- Soutenir l'interdisciplinarité des formations professionnalisantes et des innovations responsables ;
- Améliorer le bien-être étudiant par la lutte contre la précarité et la réponse à la quête de sens.

AXE 1 – Préparer au mieux les jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur

PROPOSITION 1 : MULTIPLIER LES PASSERELLES ET LES VOIES DE RECRUTEMENT

PROPOSITION 2 : GARANTIR UN SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES POUR PRÉPARER LES ACTRICES ET ACTEURS DES TRANSITIONS VIA DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

PROPOSITION 3 : AMÉLIORER LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

AXE 2 – Coconstruire de nouvelles formes de souverainetés en redéfinissant nos enjeux fondamentaux

PROPOSITION 4 : PLACER LES TRANSITIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PROPOSITION 5 : ENCOURAGER ET VALORISER LES MODES D'APPRENTISSAGE INNOVANTS EN COHÉRENCE AVEC LES NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL

PROPOSITION 6 : RENFORCER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE L'ESRI

PROPOSITION 7 : S'APPUYER SUR LE MODÈLE DES GRANDES ÉCOLES POUR RENFORCER LE RAYONNEMENT ET LA PLACE DE L'ESRI FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL

PROPOSITION 8 : POSITIONNER LA RECHERCHE COMME AGENT DES SOUVERAINÉTÉS ET DE COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

PROPOSITION 9 : FAVORISER L'EXPÉRIENCE ET LA QUALITÉ DE VIE ÉTUDIANTES

AXE 3 – Penser l'après : génération 2022, actrice des transitions

PROPOSITION 10 : CONSTRUIRE DES PONTS AVEC LES MONDES SOCIOÉCONOMIQUES DANS LES CURSUS

PROPOSITION 11 : FAIRE PORTER LES TRANSITIONS EN CHANGEANT LES ENTREPRISES DE L'INTÉRIEUR

AXE 4 – Se donner les moyens : pour davantage de modernité et d'agilité au service de l'ESRI

PROPOSITION 12 : RENFORCER L'AUTONOMIE ET PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESRI

PROPOSITION 13 : GARANTIR UNE MEILLEURE INTERACTION ENTRE LES MINISTÈRES DE TUTELLE EN CHARGE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

PROPOSITION 14 : UNIVERSALISME ET TRANSPARENCE : DÉVELOPPER UN OUTIL PERFORMANT POUR UNE VISION CLAIRE ET CONSOLIDÉE DES DONNÉES DE L'ESRI

AXE 1 – Préparer au mieux les jeunes à l'entrée dans l'enseignement supérieur

PROPOSITION 1 : MULTIPLIER LES PASSERELLES ET LES VOIES DE RECRUTEMENT

Pour corriger les biais sociaux et garantir l'**ouverture sociale** de l'enseignement supérieur, la **mixité des filières** et la **féminisation des filières scientifiques** – notamment des écoles d'ingénieurs et des formations dans le numérique. Cela peut notamment passer par :

- Le soutien des pouvoirs publics aux actions en amont auprès des collèges et lycées visant à améliorer l'accès à l'information et lever l'autocensure chez les jeunes filles et les jeunes les plus éloignés des études supérieures ;

- La fixation de quotas de boursiers dans les procédures d'accès à l'enseignement supérieur ;
- La multiplicité des modèles pédagogiques dans les voies d'accès à l'enseignement supérieur : licences, classes préparatoires, bachelors, BTS...
- La création de nouvelles formes d'accompagnement d'élèves du secondaire à haut potentiel artistique ou sportif pour qu'ils n'aient pas à choisir entre études supérieures ou poursuite de leur pratique extra curriculaire ;

PROPOSITION 2 : GARANTIR UN SOCLE DE CONNAISSANCES ET DE COMPÉTENCES POUR PRÉPARER LES ACTRICES ET ACTEURS DES TRANSITIONS VIA DES FILIÈRES D'EXCELLENCE

Pour transformer les entreprises de demain et leur permettre de recruter une plus grande diversité de profils, nous devons accompagner la jeunesse vers les filières d'excellence. Il faut créer les conditions d'un équilibre dans les enseignements au lycée entre des disciplines qui offrent, d'une part, un **tronc commun** pour assimiler des bases solides et universelles et, d'autre part, des **enseignements de spécialité**. Le tronc commun se compose de trois volets indissociables :

- Une « éducation aux sciences », notamment

- via les mathématiques, pour développer des capacités d'abstraction et de modélisation utiles pour une meilleure appréhension du monde ;
- Les sciences humaines et sociales pour se forger un socle solide de connaissances sur les enjeux sociétaux et lutter contre les fausses informations ;
 - Un enseignement artistique et culturel pour permettre aux jeunes de laisser parler leur créativité et découvrir le monde à travers un prisme plus large.

PROPOSITION 3 : AMÉLIORER LA LISIBILITÉ SUR L'OFFRE DE FORMATION

Il existe un grand nombre d'écoles privées, ne délivrant pas de diplômes reconnus par l'Etat et avec des droits d'inscription peu lisibles et variables. L'enseignement supérieur est devenu un marché comme un autre sur lequel se positionnent des acteurs peu regardants sur les aspects de pédagogie et d'insertion professionnelle. Or, face à cette multiplicité de propositions, les lycéens et lycéennes se retrouvent parfois dans l'incapacité de faire des choix éclairés pour leur orientation. Ces officines

- jouent sur la confusion dans les intitulés de formations, l'utilisation de termes universitaires (master), les noms de leurs « écoles »... Les Grandes écoles de la CGE proposent :
- Une meilleure régulation de l'offre d'enseignement supérieur en imposant aux formations une transparence et une information des candidats et candidates sur des critères tels que l'adossement à des laboratoires de recherche ou l'insertion professionnelle.

AXE 2 – Coconstruire de nouvelles formes de souverainetés en redéfinissant nos enjeux fondamentaux

La **notion de souveraineté est multidimensionnelle**. Son périmètre est à la fois local, national et européen, dans un esprit d'élaboration commune des enjeux de demain pour une planète partagée. Ses aspirations sont plurielles : la souveraineté peut être à

la fois économique, énergétique, industrielle, culturelle... Les Grandes écoles forment des jeunes disposant des clés d'interprétation nécessaires pour coconstruire les contours des nouvelles formes de souverainetés : plus responsables, plus solidaires, plus innovantes.

PROPOSITION 4 : PLACER LES TRANSITIONS SOCIALES ET ÉCOLOGIQUES AU CŒUR DE L'ÉCOSYSTÈME D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Il s'agit de faire état de la **transversalité et de la multidisciplinarité** des transitions écologiques et sociales afin qu'elles soient traitées, quelle que soit la formation suivie, dans tous les établissements d'enseignement supérieur, sans distinction. Cela participe également au développement **des compétences** qui seront indispensables sur le marché du travail en 2030. Pour cela, il est nécessaire de **rendre obligatoire l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences en développement durable et RSE**.

- Développer largement l'approche par les compétences pour y intégrer les transitions socio-écologiques ;
- Délivrer une certification à l'issue des formations suivies par les étudiantes et étudiants et le personnel en lien avec les enjeux socio-écologiques, permettant de

valider les acquis et de les valoriser sur le plan professionnel ;

- Lancer des appels à projets fléchés « transitions socio-écologiques » ;
- Développer des incubateurs portant des projets responsables ;
- Inclure ces enjeux dans la formation initiale des enseignantes et enseignants ;
- Ouvrir la possibilité pour les associations de délivrer une certification reconnue par l'Etat aux personnels des établissements et aux étudiantes et étudiants ayant suivi des formations liées à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Renforcer les actions visant à faire respecter et accroître l'égalité entre les femmes et les hommes au sein des établissements d'enseignement supérieur (formations, personnels, enseignements, étudiantes et étudiants...).

PROPOSITION 5 : ENCOURAGER ET VALORISER LES MODES D'APPRENTISSAGE INNOVANTS EN COHÉRENCE AVEC LES NOUVELLES FORMES D'ORGANISATION DU TRAVAIL

- Valoriser **l'approche par compétences** et renforcer l'individualisation des parcours de formation en lien avec France Compétences et les référentiels RNCP ;
- Poursuivre la **transformation numérique** de l'enseignement supérieur :
 - Par le **développement des compétences liées au numérique** : ces compétences sont à la fois transversales et techniques. Nous proposons de conjuguer ces domaines d'expertise via le développement de formations d'approfondissement en numérique qui complèteraient les formations existantes et seraient diplômantes ;

- En encourageant le **développement des formations hybrides**, préparatoires à des nouvelles pratiques professionnelles :
 - Investir dans l'accompagnement et la formation des enseignantes et enseignants, notamment sur les nouvelles technologies du digital et sur les pédagogies innovantes ;
 - Poursuivre les ambitions portées par la loi ORE et l'évolution des missions des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs : apporter **plus de reconnaissance à l'innovation pédagogique** (à travers l'évaluation,

la communication, les classements, la répartition du temps...) pour accélérer le changement de pratiques ;

• Soutenir en investissement la montée en compétences des établissements sur le numérique (ressources humaines, mobilier et immobilier).

PROPOSITION 6 : RENFORCER LES DYNAMIQUES TERRITORIALES DE L'ESRI

Les Grandes écoles ont un ancrage territorial fort. Aussi, leur implantation et les relations qu'elles tissent avec les acteurs locaux sont essentielles tant pour le développement du tissu économique que pour l'adaptation des formations aux besoins et attentes des collectivités territoriales.

Les territoires jouent un rôle central et **contribuent à la construction des souverainetés nationales et européennes.**

Pour autant, les Grandes écoles sont souvent les grandes oubliées des plans nationaux visant à faire naître de nouvelles politiques de site (comme la création des pôles universitaires d'innovation) :

- Améliorer la **présence des Grandes écoles dans la comitologie nationale et régionale** : garantir une place aux Grandes écoles dans les organes de gouvernance des sites, les espaces de construction des appels à projets et les réponses

aux appels à projets (plan de relance, CPER, Green deal...) ;

- Associer les acteurs du territoire dans **les stratégies nationales et européennes pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation** : associer les régions aux contrats pluriannuels de site et les aligner sur les programmes européens et les stratégies nationales pour un réel effet de levier ;
- Promouvoir et soutenir des actions en faveur d'une **réindustrialisation soutenable et responsable** sur l'ensemble du territoire en prenant en compte le rôle de l'entrepreneuriat étudiant, des projets étudiants, des stages, de la recherche-action... ;
- Créer les conditions d'une plus grande **proximité entre collectivités territoriales et établissements d'enseignement supérieur** dans un objectif commun d'accroissement de l'attractivité des territoires.

PROPOSITION 7 : S'APPUYER SUR LE MODÈLE DES GRANDES ÉCOLES POUR RENFORCER LE RAYONNEMENT ET LA PLACE DE L'ESRI FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL

Le système d'enseignement supérieur et de recherche français est connu et reconnu à l'international. Le modèle Grande école est un pilier de l'attractivité de la France. Cependant, il y a encore du chemin à parcourir pour la croissance du rayonnement international de la France, tant sur l'amélioration des conditions d'accueil que sur le développement des formations en anglais.

7.1 : Faciliter les procédures de visas pour les étudiants et étudiants internationaux :

- Développer **l'harmonisation de la politique de délivrance des visas** à travers la dématérialisation : une simplification des démarches en ligne et un renforcement du déploiement des outils informatiques

7.2 : Mettre en place une stratégie de « soft power » de l'ESRI français

- Mettre en place **un classement européen** alternatif au classement de Shanghai, laissant une place notable à des critères liés à la transition socio-écologique, en valorisant notamment les productions scientifiques menées au sein des Grandes écoles ;
- Développer **des outils d'influence diplomatique** pour améliorer la représentation nationale à l'étranger (ambassades, consulats, instituts français...) ;
- Inclure les Grandes écoles dans les délégations françaises à l'étranger et lorsque le gouvernement reçoit une délégation étrangère en France ;
- Mettre en œuvre et promouvoir une stratégie ambitieuse pour placer la France en chef de file des questions environnementales et sociales dans l'espace européen de l'enseignement supérieur.

7.3 : Valoriser les initiatives d'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur

- Renforcer la mobilité de tous les étudiants et étudiantes :
 - En donnant plus de moyens aux **dispositifs de financement de la mobilité internationale**, et notamment au programme Erasmus + ;
 - En facilitant l'accès à la **mobilité**

internationale des apprentis ;

- En facilitant l'accès des étudiantes et étudiants **en situation de handicap à la mobilité internationale**.
- Développer des modalités d'internationalisation des personnels administratifs et des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs ;
- Utiliser les nouvelles technologies comme tremplin vers une ouverture sur le monde.

PROPOSITION 8 : POSITIONNER LA RECHERCHE COMME AGENT DES SOUVERAINETÉS ET DE COMPÉTITIVITÉ DE LA FRANCE ET DE L'EUROPE

En France, la recherche n'est perçue, ni comme une source de richesses, ni comme porteuse d'avancées majeures sociales ou environnementales. Il n'est clair pour personne que le processus qui transforme les résultats de la recherche en innovations est source de création d'emplois et de richesses et contribue à **la souveraineté et à la compétitivité du pays et de l'Europe**. La CGE propose aux candidates et candidats à l'élection présidentielle un changement de paradigme afin d'amener plus de jeunes dans le champ de la recherche et de l'innovation :

- Donner plus de moyens à la recherche française pour permettre à la France d'apporter sa contribution **aux transitions écologique et**

sociétale grâce à une recherche fondamentale et partenariale ciblées ;

- Développer des **archives ouvertes de ressources pédagogiques libres** favorisant la mise en visibilité des travaux de recherches des enseignantes-chercheuses, des enseignants-chercheurs, des étudiantes et des étudiants ;
- Adapter le **cadre réglementaire des missions des enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs** afin qu'ils aient les outils nécessaires pour se concentrer sur leur cœur de métier ;
- **Soutenir fortement les créations d'entreprises** basées sur des innovations issues de la recherche au sein des incubateurs des établissements d'enseignement supérieur.

PROPOSITION 9 : FAVORISER L'EXPÉRIENCE ET LA QUALITÉ DE VIE ÉTUDIANTES

On entend par « **vie étudiante** » tout ce qui n'est pas compris dans l'expérience académique et professionnelle (enseignements, stages...) et qui consiste à préparer les futurs citoyennes et citoyens à vivre en société et en entreprise. Cette notion englobe à la fois une **dimension individuelle** (bien-être, capacité à suivre les enseignements, vie sociale...) **et collective** (cohésion entre les étudiants, implication dans des associations, engagement étudiant...). Les Grandes écoles se différencient sur le plan national par la richesse d'une vie étudiante qui permet par ailleurs de préparer les futures dirigeantes et futurs dirigeants à intégrer ces questions dans leurs pratiques professionnelles.

9.1 : Promouvoir et défendre l'inclusion dans l'enseignement supérieur :

- Lancer des **Assises de l'enseignement supérieur inclusif** : organisation d'une **concertation nationale sur le handicap dans l'enseignement supérieur**, rassemblant

l'ensemble des ministères de tutelle et des acteurs de l'ESRI.

9.2 : Valoriser l'engagement étudiant :

- Accroître la **valorisation de l'engagement** au sein du cursus (crédits ECTS, aménagement de temps réservé à l'associatif...) pour qu'il se poursuive au-delà des frontières des campus et qu'il devienne le moteur de la vie professionnelle des futures générations.

9.3 : Développer le sport santé dans le supérieur :

Faire du **sport dans les établissements d'enseignement supérieur une priorité de santé publique** par:

- **L'accompagnement des sportifs de haut niveau** (SHN) : au-delà de l'aménagement des emplois du temps pour qu'ils soient en cohérence avec les entraînements et compétitions, reconnaître le statut de SHN au niveau national ;

- Le développement des **services des sports** dans tous les établissements d'enseignement supérieur à travers la présence d'une ou un «**référente ou référent Sport** » ;
- La mise en place d'un **créneau optionnel identifié dans les maquettes** pédagogiques de tous les cursus post-bac ;
- La confirmation du **créneau du jeudi après-midi** réservé pour les compétitions de la Fédération française du sport universitaire (FFSU).

9.4 : Garantir la sécurité physique et morale de tous les étudiants et étudiantes

Favoriser l'accès des étudiantes et étudiants aux soins et prévenir les risques :

- Soutenir le **développement des services de santé**, la présence de psychologues au sein des établissements et la lutte contre la consommation de produits dangereux ou addictifs ;
- Former les étudiantes et étudiants afin de mieux répondre aux enjeux de la santé sécurité au travail ;
- Proposer des plans nationaux de lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- Accompagner les établissements dans le déploiement du plan de **lutte contre les**

violences sexistes et sexuelles à travers des moyens durables, structurels et à la hauteur des enjeux (au-delà des appels à projets ponctuels existants).

9.5 : Lutter contre la précarité étudiante :

Lutter contre la **précarité étudiante** afin de garantir un niveau de vie minimum acceptable pour la réussite des étudiants :

- Poursuivre l'augmentation des **bourses nationales sur critères sociaux** ;
- Développer les **prêts garantis par l'Etat** sans caution parentale, à taux zéro ;
- Pérenniser des actions menées pendant la crise sanitaire pour répondre à la fragilisation des étudiantes et étudiants ;
- Valoriser les emplois étudiants favorisant une meilleure réussite des étudiants.

Définir une stratégie nationale pour garantir le même niveau de service en termes de **restauration et de logement étudiant** sur l'ensemble du territoire :

- Améliorer l'offre de restauration étudiante dans les petites villes et les villes de taille moyenne ;
- Améliorer l'offre de logements étudiants (en nombre et en coût des loyers) très inégalitaire selon les territoires.

AXE 3 – Penser l'après : génération 2022, actrice des transitions

Afin d'accélérer l'accès de la génération étudiante de 2022 à des postes à responsabilité en 2030, la CGE souhaite voir se **consolider les liens entre les mondes socioéconomiques et les établissements d'enseignement supérieur**.

Pour cela, l'entreprise doit être au cœur du système dès l'orientation (en amont des études supérieures) jusqu'à l'insertion professionnelle et ce dans un cadre académique maîtrisé par l'école.

PROPOSITION 10 : CONSTRUIRE DES PONTS AVEC LES MONDES SOCIOÉCONOMIQUES DANS LES CURSUS

10.1 : Développer massivement l'alternance dans l'enseignement supérieur :

La CGE propose de défendre **l'alternance comme la voie d'excellence et de réussite dans l'enseignement supérieur** :

- Renforcer la couverture budgétaire des

formations par alternance via les OPCO ;

- Simplifier les procédures administratives entre les CFA et les OPCO ;
- Prendre en compte les coûts réels des formations par apprentissage ;
- Créer un double Crédit d'Impôt pour la Formation Professionnelle fléché sur les PME.

10.2 : Encourager l'entrepreneuriat et l'entrepreneuriat étudiant :

- Accroître les **financements des projets collaboratifs entre les Grandes écoles, les universités et les incubateurs territoriaux** pour une meilleure mise à disposition des ressources. L'Etat doit soutenir les créations

d'entreprises basées sur des innovations issues de la recherche des incubateurs des établissements d'enseignement supérieur ;

- Développer le **statut d'étudiant-entrepreneur** ou **étudiante-entrepreneure** qui permet aux étudiantes et étudiants de développer des compétences nouvelles et de différencier leur parcours de formation.

Zoom sur les avantages de la formation par alternance :

- **L'ouverture sociale** : l'apprentissage permet donc de recruter une diversité de profils dans les Grandes écoles, répondant au **besoin de représentativité de la diversité de la société** en ne repercutant pas le coût de la formation sur l'étudiante ou l'étudiant ;
- Le **développement de compétences complémentaires au cursus académique** : l'apprentissage permet de savoir allier, **savoir, savoir être et savoir-faire** et de développer notamment des *soft skills* (prise de parole en public, gestion d'équipe, travail en mode collaboratif et en mode projet...) indispensable pour s'adapter au monde de l'entreprise ;
- L'accès pour les entreprises à un public formé à un haut niveau d'expertise notamment aux toutes nouvelles technologies nourries par les laboratoires de recherche (Intelligence artificielle, cybersécurité, matériaux composites, stratégies digitales) et irrigués dans les territoires via les acteurs économiques y participant ;
- Une **passerelle entre la formation et les besoins des entreprises**, les apprenties et apprentis reviennent de l'entreprise avec des cas concrets qui permettent de faire évoluer les pratiques pédagogiques et le contenu des enseignements ;
- Un outil de promotion sur **l'attractivité de certains secteurs professionnels**, qui n'auraient pas été envisagés par l'étudiante ou l'étudiant sans cette voie, au niveau master notamment sur des métiers transverses comme les RH, la gestion, le marketing (BTP, hôtellerie restauration...);
- Une manière de soigner la **réputation de l'alternance dans le modèle d'insertion professionnelle français**. L'apprentissage est souvent une voie méconnue et mal vue par les familles lorsqu'elle concerne l'infrabac. Dans l'enseignement supérieur, c'est l'inverse, il s'agit d'une voie royale plébiscitée par les entreprises et très fortement appréciée par les étudiantes et étudiants. En développant cette modalité dans les Grandes écoles et les universités, cela aura un effet positif sur la réputation générale de ce type de formation pré et post bac ;
- Une **rapide insertion professionnelle** pour l'étudiante ou l'étudiant, **une voie de recrutement pour l'entreprise**.

PROPOSITION 11 : FAIRE PORTER LES TRANSITIONS EN CHANGEANT LES ENTREPRISES DE L'INTÉRIEUR

- Via la **formation professionnelle continue** :
 - Accompagner les entreprises à former leurs salariées et salariés aux nouveaux enjeux portés par la jeunesse ;
 - Aligner les critères d'évaluation concernant le développement durable et la responsabilité sociétale présents dans les référentiels des organismes d'évaluation du HCERES, de la CTI, de la CEFDG ;
 - Conduire un travail avec les branches professionnelles et les OPCO pour que les compétences liées au DD&RS soient reconnues par France Compétences ;
- Inscrire la transition écologique, à l'instar du handicap, comme un critère d'évaluation de la qualité des référentiels inscrits au RNCP ;
- En portant les valeurs de la nouvelle génération au sein des entreprises :
 - Retranscrire les exigences nationales liées à la **lutte contre les violences sexistes et sexuelles** et à **l'égalité économique et professionnelle** des femmes et des hommes dans les entreprises.

AXE 4 – Se donner les moyens : pour davantage de modernité et d'agilité au service l'ESRI

L'ESRI français est riche par sa diversité de formations, d'étudiantes et étudiants, de personnels... Cette richesse contribue à son rayonnement national et international. Malheureusement, les établissements d'enseignement supérieur manquent parfois

d'autonomie dans la gestion de leurs ressources et se voient sous une charge administrative de plus en plus contraignante. Il y a un besoin fort et urgent de simplification et de modernisation dans le financement et la gestion.

PROPOSITION 12 : RENFORCER L'AUTONOMIE ET PERMETTRE LA DIVERSIFICATION DES MODES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ESRI

La question des moyens et ressources alloués aux établissements d'ESRI se décline dans toutes les propositions car les établissements ne peuvent mener des actions sans financement.

Aussi, nous proposons de :

- Donner une plus grande marge de manœuvre dans la recherche de fonds des établissements d'enseignement supérieur pour les maintenir dans la compétition internationale ;
- Faciliter le développement du mécénat dans

les établissements d'ESR en élevant le taux de défiscalisation des dons à 60% ;

- Permettre aux établissements de moduler les droits de scolarité en fonction des revenus pour un système plus équitable et redistributif ;
- Créer une contribution partenariale scientifique, sur le même modèle que la taxe d'apprentissage, pour donner davantage de moyens à la recherche ;
- Améliorer l'équilibre entre financements sur appels à projets et subventions récurrentes.

PROPOSITION 13 : GARANTIR UNE MEILLEURE INTERACTION ENTRE LES MINISTÈRES DE TUTELLE EN CHARGE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

Afin de donner à tous les acteurs une vision claire de l'écosystème et une possibilité d'exprimer leurs besoins, les discussions interministérielles sont indispensables pour avancer au mieux sur les questions de certifications professionnelles, d'apprentissage,

de formation professionnelle continue...

- Désigner un interlocuteur unique ayant le pouvoir d'arbitrer les décisions par la création **d'une instance locale pour articuler les politiques publiques** (conférences régionales, états, collectivités, OPCO...).

PROPOSITION 14 : UNIVERSALISME ET TRANSPARENCE : DÉVELOPPER UN OUTIL PERFORMANT POUR UNE VISION CLAIRE ET CONSOLIDÉE DES DONNÉES DE L'ESRI

Chaque année, les établissements d'enseignement supérieur doivent répondre à un grand nombre d'enquêtes (pour le ministère, les classements, les conférences d'établissements...) et cela mobilise des ressources humaines très importantes. Ces remontées de données ne sont pas uniformisées et manquent de lisibilité. Or, leur importance est centrale puisqu'elles permettent de **dresser le panorama de l'activité de l'ESRI**. L'objectif de la récolte de données est de donner de la visibilité à l'existant pour construire l'avenir avec cohérence et en parfaite maîtrise du terrain.

Aussi, par souci **d'agilité et de simplification** nous proposons de :

- Mettre en place un **système universel de gestion de la data** dans l'ESRI ;
- Mettre à disposition des établissements des moyens humains et financiers nécessaires à la constitution de ce système et à la hauteur des résultats attendus pour qu'ils soient en adéquation avec le besoin ;
- Rendre publiques ces données pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre.



Conférence des grandes écoles
11, rue Carrier-Belleuse ■ 75015 Paris
tél : 01 46 34 08 42
info@cge.asso.fr ■ www.cge.asso.fr
@ConferenceDesGE

